



PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 27 NOVEMBRE 2025

La séance est ouverte par Le Président.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Monsieur Alain LAGRU a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 OCTOBRE 2025

Le Président demande si le procès-verbal transmis appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 23 octobre 2025**

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Le Président

Le Président a rapporté les 11 décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.**

1. SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE – MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter la modification des statuts du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE tel qu'indiqué ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2. SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMÔNE – MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'accepter la modification des statuts Syndicat du Bois de l'Aumône telle qu'indiquée en annexe,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

3. CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2029 – AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ FORMALISÉ

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Le constat a été fait que sur les 700 jours environ d'arrêts maladie en 2024, 50% des absences n'ont pas été remboursées (en dessous du délai de carence).

Mond'Arverne Communauté va s'auto-assurer pour couvrir le risque « maladie ordinaire ».

Madame la DGS précise que la sinistralité n'est pas élevée à Mond'Arverne Communauté qui est un jeune EPCI. De plus, il n'y a pas d'arrêts maladie consécutifs à des dysfonctionnements organisationnels. A ce jour, les conditions sont remplies pour une auto-assurance, et c'est le plus avantageux économiquement. Gageons que le contexte n'évolue pas défavorablement.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (Madame Virginie FRITEYRE ne prend pas part au vote) :

- **D'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer le marché avec le prestataire retenu et tout document se rapportant à cette décision.**

4. MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE SUR LE CENTRE AQUATIQUE VAL D'ALLIER COMTÉ – ANNULATION PÉNALITES DE RETARD & RÉVISION DE PRIX.

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Monsieur René GUÉLON, Vice-président au patrimoine communautaire, aux travaux et à l'insertion précise que le délégataire s'est engagé sur des chiffres de consommation énergétique qu'ils n'arrivent pas à atteindre. Il y aura certainement un avenant à venir.

Monsieur Franck TALEB, Maire de Saint Saturnin, demande quel est le gain aujourd'hui pour Mond'Arverne Communauté : conformément à l'engagement du MGP, le gain sur nos consommations est de 40%.

Madame la Directrice Générale des Services précise qu'un économie de flux a été recruté et que cela permet de bien suivre ce MGP et d'avoir une vraie maîtrise de nos données de consommations énergétiques.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la décision d'annuler les pénalités de retard et la révision de prix applicables au bloc travaux du MPGP,**
- **D'autoriser Le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision**

5. INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) – RENOUVELLEMENT POUR 2026 DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « FÉDÉRATION DES RELAIS ASEVE »

Rapporteur : René GUÉLON

Monsieur René GUÉLON, Vice-président au patrimoine communautaire, aux travaux et à l'insertion, présente le rapport.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (Monsieur Christophe CHAPUT ne prend pas part au vote):

- **D'approuver le renouvellement de la convention avec l'ASEVe pour l'année 2026 sur la base du projet en annexe,**
- **D'approuver les modalités de financement exposées ci-dessus, et dès lors d'accorder une subvention annuelle maximale de 113 334 €**
- **De renouveler en 2026 pour les travaux communaux et auprès des partenaires le principe d'une participation communale forfaitaire de 500€ par semaine d'intervention et par équipe,**
- **De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes au budget primitif 2026,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention selon les termes financiers exposés ci-dessus.**

6. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – SIGNATURE

Rapporteur : Nathalie GUILLOT

Madame Nathalie GUILLOT, Vice-présidente aux solidarités, présente le rapport.

Monsieur Richard VEGA, Maire de Mirefleurs, prend la parole pour indiquer qu'il ne faut pas oublier les CCAS, car ils sont une partie prenante du plan d'actions et de plus en plus sollicités à cause de l'augmentation de la précarité.

Madame Catherine FROMAGE, élue communautaire de Vic-le-Comte, demande si des actions spécifiques sont prévues dans le cadre de la santé mentale à destination de la jeunesse. Par ailleurs, elle demande quel lien est fait avec les associations en charge des personnes en situation de handicap.

Madame la Directrice Générale des Services précise que sur la partie santé mentale, il y a une fiche action pour détecter les troubles de santé mentale et qu'une formation interne, dans le cadre du TARM'AC, sera proposée aux directeurs des pôles ados.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver les termes du Contrat Local de Santé (CLS) de Mond'Arverne Communauté et du CIAS joint en annexe au présent rapport, ainsi que son plan d'actions.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le Contrat Local de Santé.**

7. ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER)– DÉBAT SUR LEUR COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE (PCAET ET TEPOS)

Rapporteur : Le Président

Le responsable du service transition écologique et mobilité présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De prendre acte du débat sur la cohérence des ZAER proposées par les communes avec la stratégie énergétique communautaire,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférant à la présente délibération.**

8. SCIC/SAS CV ARVERNE DURABLE – SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Rapporteur : Le Président

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'acquisition de 50 parts sociales pour une valeur unitaire de 100€, soit pour un montant total de 5 000 €,**
- **De donner mandat au Président pour représenter la Communauté de communes dans les Assemblées Générales de la SCIC/SAS,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte rattaché à ce dossier.**

9. AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES GÉRÉS PAR L'OPHIS

Rapporteur : Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Vice-président à l'habitat et au logement, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'augmentation de loyer de 1,04 % des cinq logements communautaires gérés par l'OPHIS.**

10. CRÉATION D'UN RÉSEAU DE LIGNES DE CO-VOITURAGE ET DE STOP ORGANISÉ – MISE À JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-président à l'aménagement de l'espace, au tourisme et à la mutualisation, présente le rapport.

Monsieur Alain THEBAULT, élu communautaire de la commune du Crest, s'interroge sur l'écart entre l'offre retenue et l'estimation de départ et demande s'il y a eu une négociation. Madame la Directrice Générale des Services précise que la négociation était prévue au marché et que le prix définitif la prend en considération.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la mise à jour du plan de financement prévisionnel de l'opération,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention au titre du programme LEADER,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte rattaché à ce dossier.**

11. MAISON DE LA MONNE : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LE REPRENEUR

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-président à l'aménagement de l'espace, au tourisme et à la mutualisation, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver la conclusion d'un bail commercial avec Monsieur Lucas REVENU pour la gestion de la Maison de la Monne,**
- **D'approuver la franchise contractuelle de trois mois de loyers, suivant les contreparties précitées,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le bail et tout document s'y rapportant.**

12. SPL CLERMONT AUVERGNE VOLCANS : RAPPORT ANNUEL 2024

Rapporteur : Antoine DESFORGES

Monsieur Antoine DESFORGES, Vice-président à l'aménagement de l'espace, au tourisme et à la mutualisation, présente le rapport.

Monsieur Le Président précise qu'il a rencontré la veille les équipes de la SPL et qu'à cette occasion les premières tendances pour 2025 ont été dévoilées avec un bénéfice de clôture de l'ordre de 90 000 €. Les deux actionnaires ont décidé de laisser les fonds à la SPL car ils étaient le résultat d'une bonne gestion et que les équipes sont très engagées pour l'ensemble du territoire.

Monsieur Richard VEGA, Maire de Mirefleurs, précise que les objectifs indiqués dans ce rapport sont ceux de 2025, est-ce ces objectifs ont été atteints ? Monsieur Antoine DESFORGES précise que les objectifs ont été atteints pour la plupart mais qu'il y a toujours des axes d'amélioration.

Monsieur le Président ajoute que tous les lieux d'accueils voient leur fréquentation augmenter. Cela conforte le bien fondé de la fusion des offices de tourisme.

Aucune autre remarque n'est formulée.

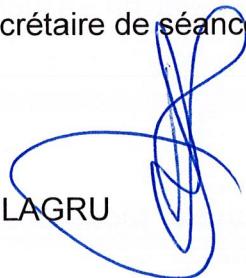
Le Conseil communautaire :

- **De prendre acte du rapport établi sur l'activité de la Société Publique Locale Clermont Auvergne Volcans au titre de l'exercice 2024, joint en annexe de la présente délibération.**

Le Président lève la séance à 21h05.

Le secrétaire de séance,

Alain LAGRUE



Le Président,

Pascal PIGOT

